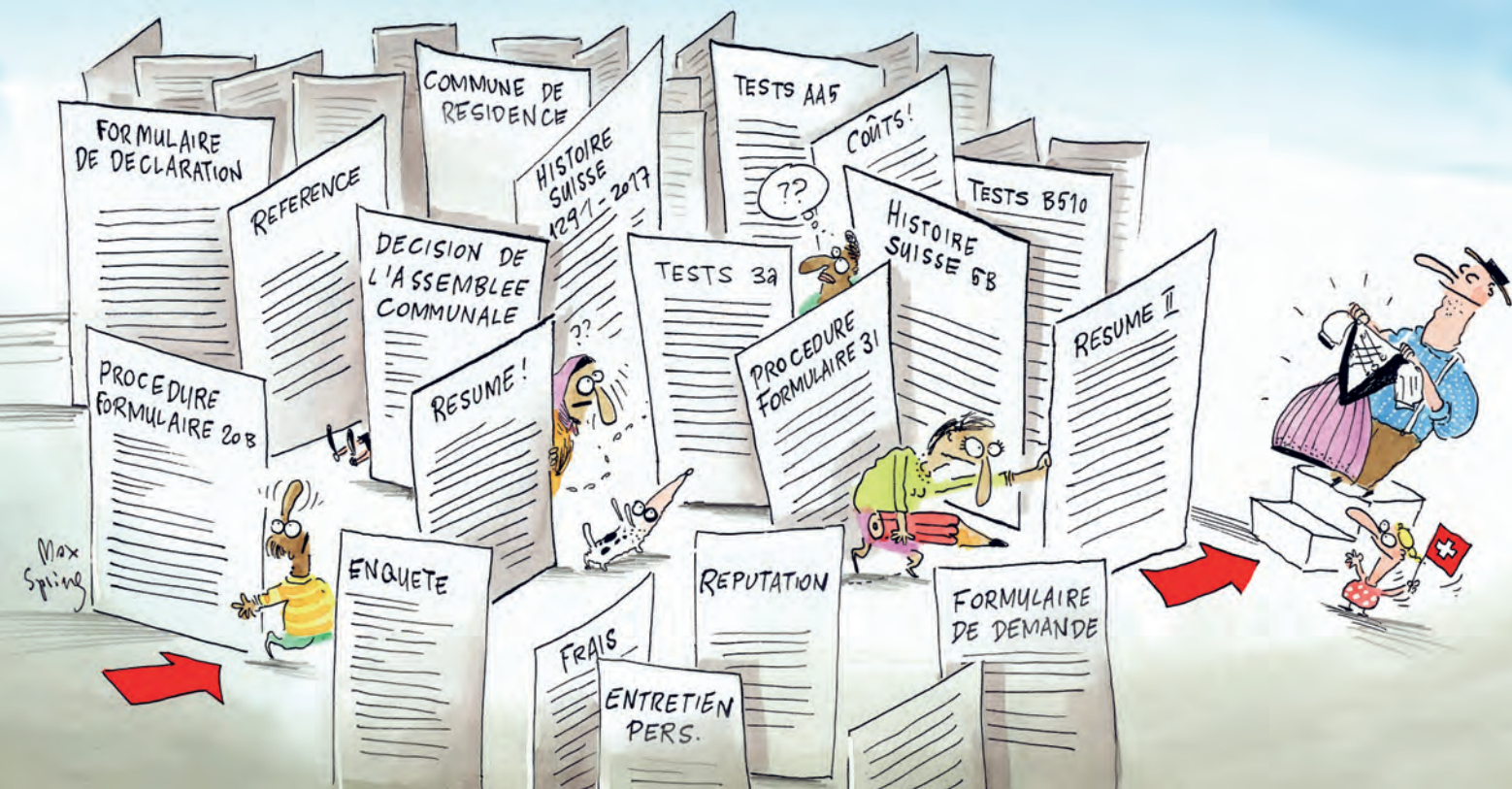


# SOLIDAIRES



**LE 1<sup>ER</sup> AOÛT** de l'an passé, le PS Migrant-e-s a lancé sa campagne intitulée « Davantage de Suisse! », en faveur de la naturalisation. L'élément déclencheur a été la nouvelle Loi sur la nationalité, qui entrera en vigueur en 2018. Seules les personnes au bénéfice d'un permis C pourront encore demander le passeport suisse.

## Davantage de Suisses !



Françoise Bassand,  
Vice-présidente  
du PS Migrant-e-s  
Suisse

Sur les 2,1 millions d'étrangères et étrangers vivant en Suisse, quelque 920 000 personnes pourraient se faire naturaliser, mais elles n'entreprennent aucune démarche dans ce sens. Pas moins de 200 000 d'entre elles sont nées dans notre pays et sont allées à l'école ici. Il est problématique de savoir que la Suisse exclut un quart de sa population de la participation à la vie démocratique et qu'elle prive ces gens du droit de vote et d'éligibilité. Qui habite et travaille ici, paie des impôts et des cotisations aux assurances sociales ici, doit respecter toutes les lois et est concerné par toutes les mesures étatiques ne doit pas rester exclu de l'exercice des droits politiques pour la simple raison qu'il ou elle ne possède pas de passeport suisse.

Au cours des derniers mois, les conseillères et conseillers en naturalisation du PS Migrant-e-s ont donc aidé plusieurs centaines de personnes pour des questions en

lien avec la naturalisation. L'objectif: un nombre maximal de personnes remplissant les conditions pour se faire naturaliser, mais n'ayant pas de permis d'établissement, doivent déposer une demande avant la fin de 2017 auprès de leur commune de domicile.

### Hétérogénéité et cherté

Chaque naturalisation étant du ressort de la commune de domicile de la personne intéressée, il y a un grand nombre de procédures distinctes. Les personnes qui cherchent de l'aide sont soutenues via des services de conseil en naturalisation. On les aide à s'orienter dans le labyrinthe des démarches compliquées, des sites Internet peu clairs et des informations contradictoires fournies par les employés communaux. Selon le canton, il peut y avoir jusqu'à une douzaine de réglementations différentes. Le manque de procédures uniformes est donc notable. Et certaines directives contrai-

gnantes doivent parfois faire l'objet de demandes de précisions orales auprès de l'administration communale. Le montant fixé pour les émoluments aux niveaux communal et cantonal varie lui aussi très fortement et peut atteindre facilement quelques milliers de francs.

### Des décisions arbitraires

L'hétérogénéité des prérequis ouvre tout grand la porte à l'arbitraire, notamment lorsque le ou la candidat-e doit être auditionné-e personnellement par une commission. Ces commissions de naturalisation statuent souvent à leur totale discrétion (et au cas par cas) sur la naturalisation des personnes. Cela débouche très souvent sur des décisions indéniablement mauvaises, qui semblent parfois être dictées par des motifs politiques. Quelques cas ont été relayés par les médias au cours

de ces derniers mois. Par exemple, une famille vivant à Bâle-Campagne n'a pas obtenu la naturalisation parce qu'elle se promenait en training dans le village. Une jeune femme du canton d'Argovie, née en Suisse et ayant suivi l'école

et bouclé sa formation ici, n'a pas été naturalisée entre autres parce qu'elle n'a pas su dire sans préparation où elle pouvait recycler tel ou tel type de matériel dans sa commune. Elle va recourir contre cette décision.

En raison du large écho rencontré auprès des candidat-e-s à la naturalisation, la campagne en faveur des naturalisations sera poursuivie l'année prochaine.

[www.pssuisse.ch/naturalisation](http://www.pssuisse.ch/naturalisation)



**Le PS répond, sur son site internet, aux questions relatives à la naturalisation. Les consultations sont offertes en 17 langues.**

## Le PS Migrant-e-s

Le PS a la cote auprès des personnes issues de la migration. Toutefois, les migrantes et les migrants sont dans l'ensemble sous-représenté-e-s au sein du PS, tout comme dans les autres partis. Notre objectif est d'aider toutes les personnes domiciliées en Suisse et ayant une expérience de la migration à l'intérieur et en dehors du parti à avoir accès à une meilleure participation à la vie politique. Concrètement, nous soutenons les sections pour les questions portant sur la migration, proposons des possibilités de mise en réseau et organisons des manifestations consacrées à des thèmes politiques actuels. Nous sommes en contact avec les partis socialistes européens frères et avons par ailleurs des liens avec des organisations politiques de diaspora des importants groupes de migration.

# Un travail de longue haleine



Flavia Wasserfallen,  
Co-secrétairerie  
générale  
PS Suisse

Il y a 100 ans à peine, des femmes et des hommes du PS et des syndicats ont formulé, lors de la Grève générale de 1918, des objectifs visionnaires, notamment l'instauration d'une AVS. Le chemin menant de cette idée révolutionnaire à sa réalisation a été semé d'embûches et de revers. La première rente AVS n'a été payée que 30 ans plus tard. Le 6 juillet 1947, 80 % des hommes, alors seuls habilités à s'exprimer par les urnes, ont approuvé la création d'une « assurance-vieillesse et survivants ». Ce geste solidaire a permis la naissance de l'assurance sociale et tiré de la pauvreté des milliers de personnes.

Notre conseiller fédéral PS Hans-Peter Tschudi, considéré comme le « père de l'AVS », a fait de cet institution ce qu'elle est aujourd'hui, l'assurance sociale la plus importante de notre pays. Diverses réformes en ont permis

la large extension, les prestations complémentaires et le principe des 3 piliers ont été mis en place à son initiative. Les rentes doivent dorénavant remplir la mission que leur assigne la Constitution : « maintenir le niveau de vie de manière appropriée » (art. 113 de la Cst.). Le système de répartition permet aux employés actuels de financer, via leurs cotisations salariales, les rentes des retraités dans le cadre d'un système à la fois efficace et solidaire. L'obligation de cotiser n'a pas de limite supérieure, en revanche, la rente l'est – un beau témoignage de solidarité !

La dernière conseillère fédérale à avoir imposé une réforme de la prévoyance vieillesse, est également socialiste : la 10<sup>e</sup> révision de l'AVS de Ruth Dreifuss a convaincu la majorité des électeurs en 1995. Elle a porté sur le relèvement progressif de l'âge de la retraite des femmes et apporté diverses améliorations indispensables : introduction d'un système individuel de rente, dépendant moins de l'état civil, bonification pour tâches éducatives, amélioration des pensions de veuvage et le fractionnement (« splitting »).

Depuis, le dossier de réforme des retraites est au point mort, bien que tous reconnaissent le besoin d'agir, dû au passage à la retraite de la génération des baby-boomers et la persistance des intérêts bas. En 2017, le conseiller fédéral socialiste Alain Berset est certes parvenu à mettre au point un paquet de réforme pour les 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> piliers. Pas moins de cinq années ont été nécessaires à l'établissement d'un compromis sagement équilibré, portant lui aussi sur l'ajustement de l'âge de la retraite des femmes à 65 ans et d'importantes améliorations dans les domaines du travail à temps partiel, de la flexibilisation et du chômage de longue durée. Une hausse modeste de la TVA engendrant des recettes supplémentaires devait en outre solidifier la base du financement des rentes. Hélas, une courte majorité a rejeté ce compromis le 24 septembre 2017. Les signes ainsi envoyés par les adversaires de la réforme PLR et UDC sont flous et contradictoires. Pire : leur campagne destructive d'opposition pleine d'hypocrisie, de mensonges et de demi-vérités, a répandu doutes et

incertitudes. Ils n'ont pas hésité à dresser les générations les unes contre les autres, véritable poison pour l'avenir de la prévoyance vieillesse !

En sa qualité de parti de l'AVS, le PS joue un rôle clair : nous continuons à défendre les retraités, les femmes et les hommes ne disposant que de revenus modestes. Nous défendons la plus grande cause sociale de Suisse – l'AVS. Nous sommes prêts à accepter des compromis, comme dans le cas de Prévoyance vieillesse 2020.

Nos prochaines propositions de réforme de la prévoyance vieillesse s'inscrivent dans trois lignes d'action : pas de hausse de l'âge de la retraite au-delà de 65 ans, pas de baisse du niveau des rentes, pas d'augmentation à 65 ans de l'âge de retraite des femmes sans compensations. Nous entrerons en confrontation directe avec tout projet ne respectant pas ces lignes directrices. L'Histoire nous l'a bien montré : l'établissement en Suisse de solutions sociales et justes est un travail de longue haleine. Cela tombe bien : la persévérance est une des forces du PS.





Ces dernières années, le faible niveau des taux d'intérêts a favorisé la hausse de la demande de biens immobiliers et, partant, un véritable envol des prix du secteur.

**D'AUSSE LOIN QUE L'ON S'EN SOUVIENNE**, l'abolition de la valeur locative a toujours figuré à l'ordre du jour politique. Les commissions des Conseil national et Conseil des États viennent de faire un pas décisif dans cette direction. Pour le PS, les conditions en sont claires : l'abolition ne doit d'aucune façon aboutir à une détérioration de la situation des locataires.

# Abolition de la valeur locative – N



Susanne Leutenegger Oberholzer, conseillère nationale BL

Sur le plan fiscal, la valeur d'utilité d'un immeuble destiné à l'usage personnel du propriétaire est considérée comme un revenu. En contrepartie, le propriétaire peut déduire les intérêts de la dette et les dépenses d'entretien de l'immeuble. En théorie, une telle imposition de la « valeur locative » semble appropriée, mais elle doit être appliquée de manière correcte ... ce qui n'est pas le cas dans la pratique. Elle fait donc régulièrement l'objet de toutes sortes

d'initiatives. Le PS a toujours défendu l'opinion selon laquelle l'abolition de la valeur locative doit s'accompagner de l'abandon des déductions, comme l'exige une initiative de 2016.

## **Le beurre ET l'argent du beurre**

L'initiative se veut stratégie de lutte contre les intérêts des propriétaires qui, depuis toujours, réclament l'abolition de la valeur d'utilité tout en exigeant le maintien des déductions. On appelle cela vouloir le beurre et l'argent du beurre, une politique inacceptable. Une première étape a pourtant été franchie : unanimement, les deux commissions de l'économie ont approuvé une initiative posant comme condition l'égalité de traitement des locataires et des propriétaires ainsi que l'engagement qu'il n'en résultera aucune

perte de recettes pour l'État. Une petite révolution !

## **Incitation fiscale inopportune**

Les personnes les plus rudement confrontés aux problèmes financiers qu'occasionne l'imposition de la valeur locative encore en vigueur sont les retraités ayant des moyens modestes après avoir remboursé leur hypothèque. La valeur locative leur est facturée, mais ils n'ont plus droit à aucune déduction.

Parallèlement, le système actuel incite à ne pas rembourser les hypothèques, ce dont l'endettement effroyablement élevé des ménages en Suisse – un des plus importants au monde – est le corollaire. Ces dernières années, le faible niveau des taux d'intérêts a favorisé la hausse de la demande de biens immobiliers et, partant,

un véritable envol des prix du secteur, concourant à aggraver encore la situation.

## **Désavantage des locataires**

On entend souvent l'argument suivant : la valeur locative permet de traiter à égalité les propriétaires et les locataires. Or les valeurs locatives actuelles sont inférieures aux loyers du marché et ce, dans toute la Suisse. La jurisprudence montre qu'elles peuvent parfois être moindres de 40 % ! Les locataires sont donc désavantagés sur le plan fiscal, à quoi s'ajoute la croissance sauvage des valeurs locatives dans les cantons. Tout détenteur de fortune est tenté d'utiliser un tel mécanisme à seule fin d'optimisation fiscale. D'autant que les propriétaires de logements continuent à bénéficier des déductions. Un



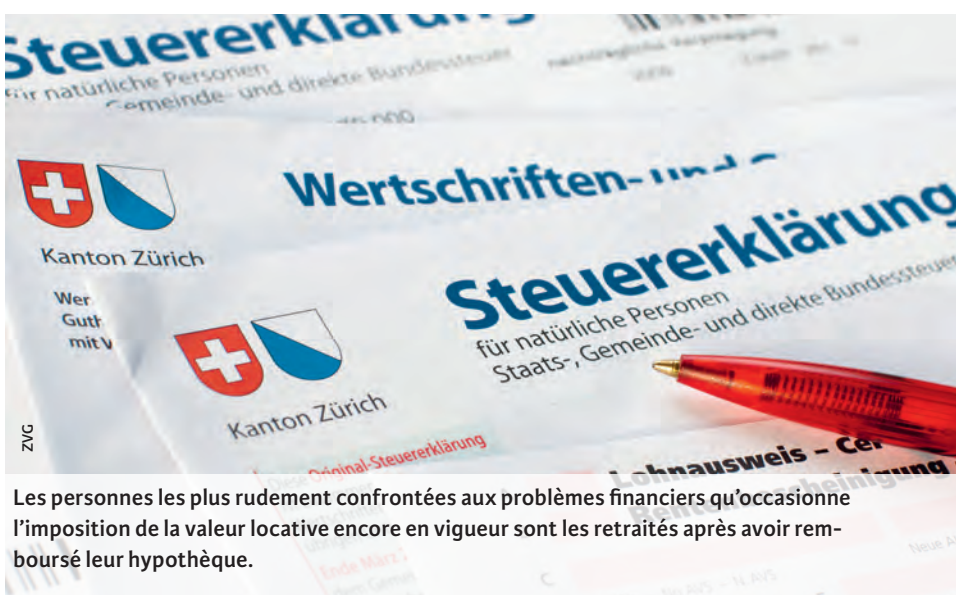


FOTOLIA

ALAMY.COM



Les valeurs locatives actuelles sont inférieures aux loyers du marché et ce, dans toute la Suisse. Les locataires sont donc désavantagés sur le plan fiscal.



Les personnes les plus rudement confrontées aux problèmes financiers qu'occasionne l'imposition de la valeur locative encore en vigueur sont les retraités après avoir remboursé leur hypothèque.

# nécessité d'un concept équitable

nouveau système s'impose donc dans le but de l'égalité de traitement fiscal.

## Adieu déductions !

Mais quel en sera l'impact sur les finances publiques ? Cela dépendra surtout des taux d'intérêts. Dans une situation comme celle d'aujourd'hui, où les taux hypothécaires n'ont jamais été aussi bas, il faudrait compter avec des pertes fiscales. Il suffirait en revanche que les taux s'établissent autour de 3 % pour qu'un changement soit budgétairement neutre du point de vue de l'impôt fédéral, et à 5 % pour que la Confédération puisse envisager un excédent.

La balle est désormais dans le camp de la commission du Conseil des États. L'ancien contre-projet indirect à l'initiative « Sécurité du logement à la retraite »

est plus faisable. Le PS ne soutient une solution que si celle-ci ne désavantage pas les locataires et donc prévoit la suppression de toutes les possibilités de déduction. Et pourquoi ne pas calquer l'égalité sociale sur le Danemark, du moins pour ce qui est des premiers achats et de revenus modestes ? Nous combattons toute réforme de la valeur locative qui offrirait de nouvelles échappatoires.

## Informations de première main

En leur proposant le magazine « Solidaires », le PS Suisse donne à ses donatrices et donateurs des informations de première main sur les développements politiques actuels. Les membres du PS du Conseil national et du Conseil des États rédigent des articles sur leurs domaines de spécialisation respectifs pour vous donner des informations au sujet de notre travail politique. C'est grâce à votre soutien que notre engagement pour la réalisation des objectifs socialistes peut continuer et se renforcer.

Si vous souhaitez recevoir « Solidaires » régulièrement, sans engagement, veuillez nous faire parvenir votre adresse postale à [solidaires@pssuisse.ch](mailto:solidaires@pssuisse.ch).

Avec nos sincères remerciements, le PS Suisse

**IMPRESSUM SOLIDAIRES** – Le magazine des donateurs du PS Suisse paraît quatre fois par année en allemand et en français. L'abonnement annuel pour donatrices et donateurs est inclus dans le montant du don à partir de 5 francs. Dons : compte postal 30-520786-8, PS Suisse, 3011 Berne. Publication : PS Suisse, Theaterplatz 4, 3011 Berne, tél. 031 329 69 69, fax 031 329 69 70, [solidaire@pssuisse.ch](mailto:solidaire@pssuisse.ch). Rédaction : Andrea Bauer. Conception : Atelier Bläuer, Berne. Tirage : 50 000 exemplaires.



# Une initiative antisuisse

**L'INITIATIVE POPULAIRE « NO BILLAG »** est fondamentalement antisuisse. Nous devons la rejeter absolument, car son acceptation aurait des conséquences désastreuses.



Roger Nordmann,  
conseiller national  
VD

pas croire que la publicité basculerait automatiquement du côté de l'imprimerie. Elle rejoindrait plutôt Google, Facebook et les fenêtres publicitaires étrangères. J'ose espérer qu'il ne s'agit pas là de l'objectif des initiants et je me garderai bien de l'insinuer.

Il ne faut pas non plus croire que la SRG SSR serait remplacée par des médias privés de qualité. Ce qui est réalisable dans un contexte de 80 millions d'habitants ne fonctionne pas en Suisse alémanique, au marché nettement plus restreint, et encore moins à Genève, Lugano ou dans la Surselva.

## Deuxième contrecoup

La disparition de la SRG SSR affaiblirait massivement les couvertures médiatiques locale et régionale. L'indépendance et la diversification des médias sont un des piliers de la liberté d'expression et un élément majeur de la libre formation de la volonté des citoyens. Sans médias solides, indépendants et diversifiés, pas de démocratie. En Suisse, la démocratie présente une structure fédéraliste : les votations populaires nationales s'accompagnent sou-

vent de votations cantonales et communales, et la disparition du service public d'information porterait un coup sérieux à notre système démocratique. Les citoyens ne réagiront pas différemment en votation populaire si les canaux d'information sont moins équilibrés.

## Troisième contrecoup

La disparition de la SRG SSR entraînerait une altération de la cohésion culturelle de la Suisse. Ce n'est pas pour rien que notre pays se veut Willensnation (nation issue d'une volonté politique commune); le ciment linguistique et culturel manque en effet. D'ailleurs, nous sommes fiers de notre modèle : malgré nos quatre langues nationales, nous nous comprenons raisonnablement et apprécions notre hétérogénéité. L'existence de la SRG SSR en est une des bases.

## Une initiative populaire fondamentalement antisuisse

L'initiative «No Billag» ne menace pas seulement l'existence de la SRG SSR. Sa ratification ébranlerait la démocratie et la cohésion nationale. Nous vivons une

époque de prolifération croissante de désinformation et de fakes, qui nuisent gravement à la formation de l'opinion publique. Dans ces circonstances, la disparition de la SRG SSR revêtait une dimension historique. Plus que jamais, nous devons pouvoir compter sur un service public robuste, porteur d'informations solides et vérifiables. En fait, si la SRG SSR n'existait pas, il faudrait la créer – immédiatement ! Cela ne veut pas dire qu'elle est parfaite et n'a pas besoin d'être améliorée. Un sujet que nous abordons d'autant plus volontiers que la SRG SSR est encore plus vitale qu'il y a encore quelques années.

L'initiative populaire «No Billag» est fondamentalement antisuisse et destructrice. Elle doit être rejetée. Et encore, nous ne serons pas encore tirés d'affaire. La fuite vers Internet des publicistes et des lecteurs constitue un lourd défi à relever pour le public et les journaux. Nous devons trouver des solutions permettant le maintien d'un journalisme critique et multiforme, qui ne soit pas le concurrent de la SRG SSR, mais son incontournable pendant.

L'initiative populaire «No Billag» : quels buts et motivations les auteurs poursuivent-ils ? Cela n'est pas clair, mais cela n'est pas non plus déterminant. Ce qui compte, c'est l'impact sur notre pays en cas d'approbation, autrement dit les répercussions de l'abandon du financement de la radio et de la télévision.

## Premier contrecoup

La SRG SSR se verrait contrainte de supprimer la quasi-totalité des chaînes, l'essentiel de leur financement étant assuré par la taxe. Sans taxe, la SRG SSR intéresse également moins la publicité. Tel que je vois les choses, seule la Suisse alémanique disposerait encore d'un embryon de télé. Les radios et chaînes locales seraient elles aussi directement touchées. La concentration des médias s'intensifierait donc encore. Il ne faut

Plus que jamais, nous devons pouvoir compter sur un service public robuste, porteur d'informations solides et vérifiables.

